

SGIF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500.000 €
Siège social : 18, Avenue Felix Faure
69007 LYON

494 723 935 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-neuf décembre,

Monsieur **Charles-Alexandre GIAUX**, Gérant et Associé Unique, propriétaire des cinquante mille (50.000) parts sociales composant le capital social de la société SGIF :

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

DECIDE de transférer le siège social à LYON (69002), 62, Rue de Brest, à compter de ce jour. Aucune activité n'étant conservée à l'adresse de l'ancien siège social.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de la résolution précédente,

DECIDE de modifier l'article 4 des statuts, rédigé ainsi qu'il suit :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LYON (69002), 62, Rue de Brest

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés".

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

DONNE tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur **Charles-Alexandre GIAUX**

Signé par :

BDE461AB97C54AA...